

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 49

THE FREEDOM OF INFORMATION AND
PROTECTION OF PRIVACY
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Goertzen

THAT Clause 9 of the Bill be amended by striking out clause (a).

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 49

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION
ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Motion de M. le ministre Goertzen

Il est proposé que l'alinéa 9a) du projet de loi soit supprimé.

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 49

THE FREEDOM OF INFORMATION AND
PROTECTION OF PRIVACY
AMENDMENT ACT

Moved by the Honourable Mr. Goertzen

THAT Clause 43 of the Bill be amended by replacing the proposed subsection 98(1) with the following:

Review of Act within five years

98(1) The responsible minister must undertake a comprehensive review of the operation of this Act, which involves public representations, within five years after the day on which this section comes into force.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 49

LOI MODIFIANT LA
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION
ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Motion de M. le ministre Goertzen

Il est proposé que le paragraphe 98(1) figurant à l'article 43 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Examen de la présente loi dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur

98(1) Le ministre responsable procède à un examen approfondi de la présente loi dans les cinq ans suivant la date de l'entrée en vigueur du présent article. Il permet au public de présenter des observations dans le cadre de cet examen.